Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 49 (1923)

Heft: 4

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours d'idées pour l'établissement d'un plan d'aménagement de quartier entre Lancy et Onex (Genève).

(Suite) 1

No 4. La Grande Allée. Bien présenté et bien étudié au point de vue de l'utilisation des chemins existants, ce projet dénote une grande richesse d'imagination. L'auteur n'a toutefois pas su faire un choix parmi les idées qui s'offraient à lui et a présenté un plan trop touffu et trop monumental pour un quartier presque rural. Le nombre de voies prévues est trop considérable. En plusieurs points l'auteur a établi des bifurcations, comme s'il ne pouvait choisir, entre deux directions, celle qui était la plus importante.

Les seules lignes qui ressortent avec évidence sont la grande allée et l'artère longeant le coteau, passant au point de vue et aboutissant au Pont Rouge et éventuellement au pont de l'Ecole de Médecine. (Voir page 48.)

Cette dernière ligne de communication ne paraît pas devoir présenter une grande importance car l'accès de la colline audessus du Pont Rouge sera toujours défectueux.

Les places sont généralement bien étudiées, mais ne sont pas proportionnées aux besoins d'un quartier aussi éloigné du centre. Le terrain des sports est bien placé ; la proposition de créer un sentier au bord de l'Aire mérite d'être étudiée.

No 7. Maintenir en Améliorant. Ce projet bien étudié gagnerait à être simplifié et remanié au point de vue du trafic et de l'architecture. L'auteur en faisant entrer le carrefour des six chemins dans le cadre de l'étude aurait dû en tirer une autre conclusion que celle de créer une parallèle à la grande route d'Onex à Lancy; il aurait dû rechercher une grande ligne de communication du haut plateau à la plaine de l'Arve. (Voir page 49.)

Le jury reconnaît la justesse des considerations de l'auteur sur le remaniement parcellaire, il fait remarquer cependant que nombre de difficultés résultant d'un morcellement defectueux peuvent être tournées par une disposition judicieuse des routes. Vu la forme mouvementée du plateau, tout tracé purement géométrique exigera en outre des terrassements onéreux. La distance de la ville et le caractère suburbain bien accentué du territoire en question permettent une certaine liberté dans la disposition des routes et ils exigent une classification selon leur situation et leur importance. Le projet ne tient pas suffisamment compte de cette nécessité.

On sent trop le désir de créer un réseau de voies parallèles, dans deux sens, sans tenir compte des voies existantes et des difficultés du terrain. On peut remarquer entre autres qu'une route en construction au Petit-Lancy a été sacrifiée sans nécessité au désir de faire communiquer les plateaux de Bel-Air et de Gilly, et de compléter ainsi le parallélisme du système.

(A suivre.)

Communiqué du Service fédéral des Eaux du 5 janvier 1923.

Dans la Schweizerische Bauzeitung du 16 décembre 1922 (page 277), la rédaction de cet organe livre à la publicité, dans un but « d'intérêt général », la question du relèvement du niveau de retenue à l'usine de Laufenbourg ² et cela d'une manière propre à faire naître à différents égards des conceptions erronées. Ainsi cette revue affirme entre autres que le Service

fédéral des Eaux retarde le règlement de l'affaire en refusant de désigner pour remplacer M. le professeur Narutowicz, absorbé par la charge politique qu'il revêt en Pologne, un autre expert, bien que « le Directeur des Travaux Publics du canton d'Argovie ait recommandé à Berne de désigner un autre expert en remplacement de M. Narutowicz ». En outre, la Schweizerische Bauzeitung proteste contre le fait « que seuls des ingénieurs hydrauliciens relevant d'une administration soient pris en considération pour la remise d'expertises au Service des Eaux ».

A l'appui de ces affirmations inexactes, il est fait usage d'un passage de la lettre du Département fédéral de l'Intérieur à la Direction des Travaux Publics du canton d'Argovie, du 23 février 1921, passage qui est présenté séparé de son contexte et d'une manière qui en dénature complètement le sens.

Après que l'affaire a passé ainsi dans le domaine public et étant donné que l'on fait allusion à des divergences de vues entre les autorités argoviennes et les autorités fédérales, nous nous voyons dans l'obligation, pour renseigner le public, d'établir les faits suivants:

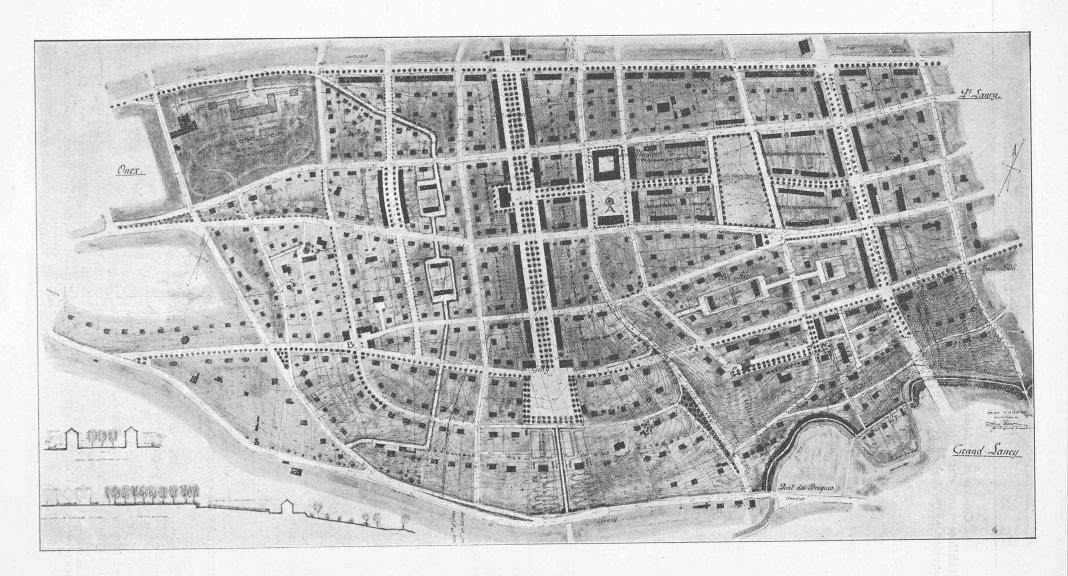
- 1. A l'occasion d'une conférence tenue le 29 novembre 1916 et présidée par le Chef du Département de l'Intérieur alors en charge, conférence à laquelle la Direction des Travaux Publics du canton d'Argovie était aussi représentée, il fut décidé de demander aux professeurs Zschokke et Narutowicz une expertise aux fins d'établir si les ouvrages d'art de l'usine étaient suffisamment robustes pour recevoir la surcharge projetée; cette décision était motivée notamment par le fait que, depuis la mise en exploitation, il s'était formé de gros affouillements en aval du barrage. Se basant sur l'expertise reçue qui, tout en qualifiant les conditions de géneralement satisfaisantes, estimait nécessaire de faire observer minutieusement, pendant plusieurs années encore, le plafond au moyen de sondages, le Conseil fédéral, d'entente avec le gouvernement de Bade, accorda à l'usine, le 9 février 1918, l'autorisation provisoire de relever le niveau de retenue au barrage.
- 2. Au printemps 1920 (le professeur Zschokke était décédé entre temps), le professeur Narutowicz fut invité, sur la base des sondages exécutés dans l'intervalle et d'entente cette fois aussi avec les autorités badoises, à compléter son expertise. Cette expertise complémentaire fut jugée absolument nécessaire, non pas seulement par le Département fédéral de l'Intérieur, mais aussi par la Division de l'Economie industrielle de guerre (par cette dernière en vue du relèvement du niveau de retenue et en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 7 août 1918 sur l'approvisionnement du pays en électricité).
- 3. Une divergence d'interprétation existe entre les autorités argoviennes et les autorités fédérales au sujet de la procédure à adopter en ce sens que, d'après la manière de voir des autorités fédérales et contrairement à celle de la Direction des Travaux Publics du canton d'Agrovie, l'autorité concédante doit, de son propre chef, examiner les conditions de sécurité des ouvrages; le fait de renoncer à cet examen ne dégage pas l'Etat d'une responsabilité éventuelle dans le cas de dommages qui surviendraient plus tard.

Partant de cette conception fondamentale il était dès lors donné que les autorités fédérales soumissent la question de la stabilité des ouvrages de l'usine de Laufenbourg à l'examen de deux personnalités marquantes dans le domaine de l'hydraulique pratique, tandis que la Direction des Travaux Publics du canton d'Argovie se déclarait en principe opposée à ce que l'on recourû, pour l'examen de pareilles questions à des ingénieurs exerçant leur activité dans le domaine de l'hydraulique pratique et choisis en dehors de l'administration. C'est à cette

¹ Voir Bulletin technique du 3 février 1922, page 35.

² Voir Bulletin technique du 6 janvier 1923, page 11.

CONCOURS D'IDÉES POUR UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DE QUARTIER ENTRE LANCY ET ONEX



Projet « La Grande Allée », classé au $3^{\rm e}$ rang, de M. J. Torcapel, architecte. Echelle 4:6000.



Projet « Maintenir en améliorant », classé au 4° rang, de MM. Delessert et Mouchet, géomètres.

Echelle 1: 6000.